



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 23 juin 2009

Communiqué de presse

LES ACTIONNAIRES DE CREDIT AGRICOLE S.A. ONT CHOISI A PLUS DE 85 % LE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS

L'option pour le paiement du dividende en actions, ouverte entre le mercredi 27 mai et le jeudi 11 juin 2009, a largement retenu l'intérêt des actionnaires de Crédit Agricole S.A. : 85,3 % des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions (68 % hors SAS Rue La Boétie).

Pour mémoire, l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire de Crédit Agricole S.A. avait décidé le mardi 19 mai 2009 le versement d'un dividende de 0,45 euro par action au titre de l'exercice 2008, et prévu qu'il pouvait être payé soit en numéraire, soit en actions nouvelles émises au prix de 9,14 euros par action.

Cette opération se traduit par la création de 93 237 441 actions nouvelles (soit 4,19 % du capital), dont la livraison et l'admission à Euronext Paris interviendront à compter du mardi 23 juin 2009.

Ces actions nouvelles, qui portent jouissance au 1er janvier 2009, sont immédiatement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de Crédit Agricole S.A. A l'issue de l'opération, le capital social sera ainsi composé de 2 319 579 937 actions au nominal de 3 euros.

Le dividende en numéraire sera payé à compter du mardi 23 juin 2009. Son versement représente un montant de 142 millions d'euros.